

**Quand ?** Les conditions de mon stage changent : lieux, dates, congés, tuteur, rupture, télétravail...

**Où ?** [www.tsm-connect.fr](http://www.tsm-connect.fr)



Les conditions de mon stage ont changé mais il n'y a pas d'avenant  
=> Je ne suis pas assuré.e !

## CONNEXION

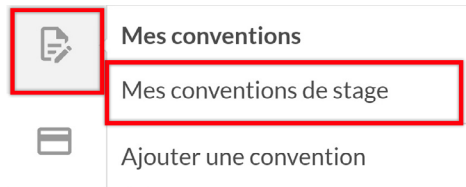
Je me connecte à TSM Connect et accède au tableau de bord des conventions.

Je retrouve ma convention et clique sur le bouton *Action* >> *Ajouter un avenant*

## INFORMATIONS A REMPLIR

Je renseigne le motif de l'avenant :

- Absence / congés
- Nouvelles dates
- Lieu
- Tuteur
- Gratification
- Autre (télétravail, rupture de la convention, missions, etc)



## VALIDATION

Une fois ma demande envoyée, mon responsable pédagogique donne ou pas son accord  
=> *Validation pédagogique.*

Si tout est OK, le bureau de stages procède à la  
=> *Validation administrative.*

## ENVOI PAR MAIL

Mon tuteur en entreprise et moi recevons l'avenant par mail.

Une fois le document signé, je l'envoie au bureau de stages : [stages@tsm-education.fr](mailto:stages@tsm-education.fr)  
=> *Validation complète*

